

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Lors d'une séance ordinaire qui s'est tenue le 3 octobre 2016, le conseil de la municipalité a adopté les projets de règlements suivants :

- a) Projet de Règlement 345-2016 Modifiant le règlement 327-2014 relatif aux *Conditions d'émission des permis de construction* révisant les normes de construction pour les unités foncières vacantes en zone agricole permanente.
- b) Projet de règlement no 346-2016 modifiant le règlement 325-2014 relatif au *Lotissement* pour permettre la copropriété en périmètre urbain.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements aura lieu le 1er novembre à 19h, à la salle du Conseil, située au 111, rue de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne. Les projets de règlements et les conséquences de leur adoption seront présentés lors de cette assemblée et la municipalité entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Tous les projets de règlements cités ci-haut peuvent être consultés à l'hôtel de ville, située au 111, rue de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, durant les heures d'ouverture normales du bureau.

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne, ce 24 octobre 2016.

Dominique Giguère
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Dominique Giguère, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre 2016, entre 12h00 et 13h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-quatrième jour du mois d'octobre 2016.